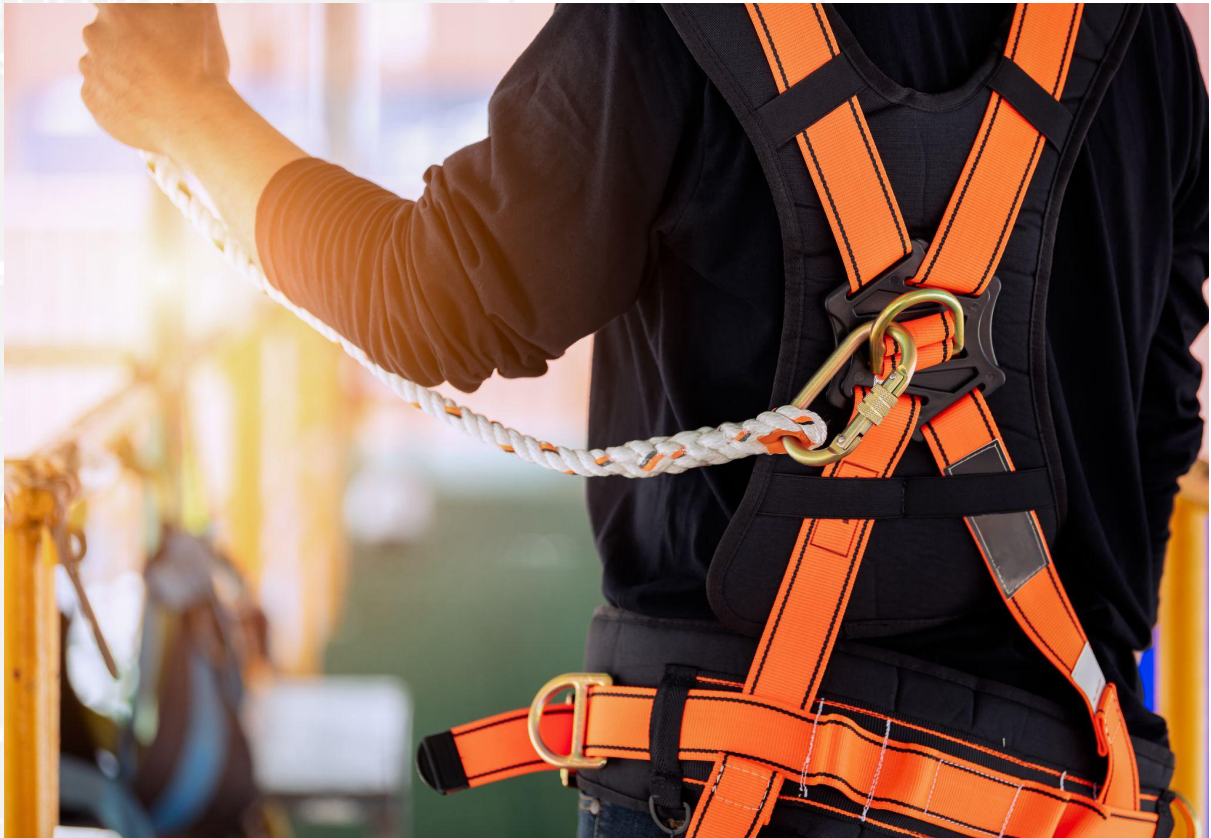


HARNAIS



Qu'est-ce qu'un harnais ?

Le harnais, aussi appelé "baudrier" est un indispensable pour la majorité des travaux en hauteur, et est souvent couplé avec des longes et des mousquetons pour garantir la sécurité des travailleurs.

Il en existe bien des modèles qui diffèrent selon les goûts et les couleurs mais ils peuvent être de maintien (pour empêcher la chute et/ou évoluer de manière prolongée en hauteur) ou antichute (pour protéger en cas de chute).

Les risques desquels ils protègent

Un harnais a pour objectif de protéger contre les chutes de hauteur en retenant le professionnel dans sa chute ou en empêchant qu'elle ne survienne. Il convient à une suspension prolongée sécurisée et confortable tout en garantissant une sécurité optimale.

A ce titre, c'est un EPI (Équipement de Protection Individuel) de catégorie 3, c'est-à-dire qu'il protège contre les risques mortels.

Les normes qui certifient les harnais

Il existe trois normes européennes qui peuvent certifier un harnais de sécurité :

EN 358 : les harnais de maintien

La norme définit les exigences relatives au matériel servant au maintien au travail, dont les harnais de sécurité. Ils disposent de points d'attache qui servent à maintenir le professionnel en place pendant son travail et à l'empêcher d'atteindre un emplacement où une chute est possible.

Cette norme ne garantit pas que le harnais de sécurité possède les caractéristiques indispensables pour être considéré comme harnais antichute. En effet, les points d'attache sont prévus pour être accrochés à un système de retenue et de maintien au travail, ils ne supportent donc pas une chute supérieure à 0,5 m.

Pour considérer un harnais comme antichute, il faut obligatoirement qu'il respecte aussi la norme EN 361

EN 361 : les harnais anti-chute

Elle précise les exigences et les méthodes d'essais des harnais dit "antichute". Pour que celui-ci soit considéré comme antichute, il doit posséder des accrochages dorsaux et sternaux afin de mieux stopper la chute et réduire le choc pour le travailleur grâce notamment à une paire de bretelles.

Un harnais antichute est constitué :

- d'un accrochage dorsal et/ou sternal
- de bretelles
- de cuissardes
- de boucles de réglage

Si le travail en hauteur nécessite que le professionnel reste de manière prolongée en hauteur, un harnais également certifié EN 358 est indispensable.

EN 813 : les harnais à cuissardes

La norme EN 813 est spécifique aux harnais équipés simplement d'une ceinture (avec un accrochage sternal et des accrochages latéraux) et de cuissardes. Ces harnais ne servent pas à arrêter une chute car ce serait trop violent pour le grimpeur. Ils servent, en fait, à la progression sur corde et au maintien au travail. Ils permettent également de connecter un descendeur et une ou plusieurs longues de maintien ou de progression.

Cette norme est souvent associée aux normes EN 358 et EN 361 afin de créer un harnais de sécurité complet qui est antichute et qui permet de maintenir le travailleur pendant son travail.

La durée de vie des harnais

Les fabricants proposent en général une durée de vie entre 10 ans et 5 ans dans des conditions de faible utilisation et en milieu non pollué. Il faut cependant réduire cette durée de vie en fonction de l'intensité d'utilisation et de l'agressivité du milieu. Un milieu acide, corrosif, ou des projections conduisent à une dégradation plus rapide des éléments synthétiques et donc à un remplacement plus rapide.

Le fabricant indique les critères pour déterminer si le harnais doit être remplacé.